



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

programmes

Question écrite n° 39273

Texte de la question

La récente publication des horaires prévus pour les classes de première de la filière économique et sociale (ES) a révélé des injustices flagrantes en ce qui concerne les dédoublements, pourtant unanimement reconnus aujourd'hui, comme une pièce maîtresse d'une pédagogie de la réussite. Ainsi la filière ES se retrouve avec une dotation en heures dédoublées deux fois moins importante que celle de la série scientifique S : 3,5 heures en 1re ES contre 7 heures en S ; 3,5 heures en terminale ES contre 6 ou 8 heures (selon le choix de spécialité) en série S. En particulier, cette situation constitue pour l'enseignement des sciences économiques et sociales une régression par rapport à la situation antérieure avec 1 heure dédoublée pour les élèves tous les 15 jours au lieu d'une heure dédoublée par semaine. Ce dédoublement est extrêmement précieux dans l'optique de la préparation aux épreuves du baccalauréat. Aussi, M. Guy Teissier demande à M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie de bien vouloir lui indiquer ses intentions pour permettre un dédoublement équilibré de la filière ES.

Texte de la réponse

Dans sa conférence de presse du 27 avril 2000, le ministre de l'éducation nationale a défini les grandes orientations dans lesquelles s'inscrit la poursuite de la réforme des lycées : préserver la diversité des savoirs en favorisant l'égalité des filières qui les incarnent ; pour ce faire, des aménagements ont été apportés aux différentes séries et classes ; favoriser la mise en place dans de meilleures conditions des dispositifs d'innovation pédagogique, centrés plus étroitement sur les besoins des élèves : aide individualisée en classe de seconde, travaux personnels encadrés en classes de première et terminale ; rénover les contenus d'enseignement en préservant les exigences intellectuelles indispensables à une formation de qualité. S'agissant des sciences économiques et sociales, il a été décidé de porter leur horaire en série ES à 5 heures (dont une heure en classe dédoublée) en première à compter de la rentrée 2000 et à 6 heures (dont une heure en classe dédoublée) en terminale à compter de la rentrée 2001, ce qui devrait améliorer de manière significative l'enseignement de cette discipline. Cette décision traduit tout l'intérêt que porte le ministre à cette dernière et à la série ES en général. Il s'agit, en effet, de conforter les sciences économiques et sociales en tant que matière fondamentale de cette série, tout en renforçant leur articulation avec les autres disciplines et en particulier les mathématiques et l'histoire-géographie. S'agissant des contenus, l'ancien programme de sciences économiques et sociales de première reste en vigueur durant l'année scolaire 2000-2001 avec quelques aménagements sous forme de recommandations pédagogiques. Un nouveau programme entrera en application, dans cette même classe, à compter de la rentrée 2001. Il fera l'objet d'une large consultation auprès des enseignants de la discipline.

Données clés

Auteur : [M. Guy Teissier](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (6^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39273

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 27 décembre 1999, page 7357

Réponse publiée le : 24 juillet 2000, page 4388